



Commune de Marly

Service des Ecoles

N./Réf. : MAR/7265
Mme Véronique Marchon

Marly, le 25 août 2011

INFORMATION AUX PARENTS DES ELEVES DU CERCLE SCOLAIRE

Absences non excusées d'élèves

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Il arrive malheureusement de plus en plus fréquemment que des élèves ne se présentent pas à l'école, sans excuse préalable de leurs parents auprès du titulaire de classe.

Ce genre de situation génère beaucoup d'inquiétude, et un stress qui peut être conséquent :

- le titulaire doit simultanément gérer sa classe et chercher à déterminer où se trouve l'enfant, en essayant de joindre téléphoniquement -et au plus vite- les parents
- en cas de non réponse des parents, un système de recherche de l'enfant est déclenché, qui mobilise de nombreux acteurs, dont les responsables d'établissement, le personnel du service des écoles, de la police communale, voire de la police cantonale.


De tels événements perturbent l'enseignement et mobilisent un nombre important de personnes, aussi **nous vous informons que les coûts du dispositif de recherche de l'enfant seront dorénavant facturés aux parents lorsqu'il y aura eu négligence de leur part**, au tarif horaire actuellement en vigueur de Frs 45.-, mais avec un forfait minimal de Frs 100.- par intervention.

Il est important, pour le bon fonctionnement de l'établissement scolaire, que les élèves soient préalablement excusés par leurs parents lorsqu'ils ne peuvent pas se rendre à l'école selon l'horaire normal.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Présidente


Françoise SAVARY



La Secrétaire


Véronique MARCHON